



AVIS D'IMPOSITION
TAXES FONCIÈRES

votées et perçues par la commune, le département,
la région et divers organismes

2008

M BOUCHER FREDERIC DANIEL
ANDRE EPX MEUREE ROSA

34 RUE DE L YVRON

77540 COURPALAY
PROP/INDIVIS 0151 101969 C

MME BOUCHER ROSA
NEE MEUREE
PROP/INDIVIS 101970

DÉPARTEMENT : 770 SEINE-ET-MARNE

COMMUNE : 135 A COURPALAY

DÉTAIL DU CALCUL DES COTISATIONS

		Commune	Syndicat de communes	Inter-communalité	Département	Région	Taxe spéciale d'équipement ④	Taxe ordures ménagères ①	Total des cotisations	
Propriétés bâties	Taux 2007	20,60%	%	1,25%	11,10%	1,27%	%	0,165%	12,75%	
	Taux 2008	20,60%	%	1,25%	11,10%	1,27%	%	0,165%	12,68%	
	Adresse	34 RUE DE L YVRON								
	Base	1305		1305	1305	1305		1305	1305	
	Cotisation	269		16	145	17		2	165	614
	Adresse									
	Base									
	Cotisation									
	Cotisations 2007	265		16	143	16		2	164	
	2008	269		16	145	17		2	165	
Variation en % ②	+1,51%	%	0%	+1,40%	+6,25%	%	0%	+0,61%		
Propriétés non bâties	Taux 2007	%	%	%	%	%	%	%	%	
	Taux 2008	%	%	%	%	%	%	%	%	
	Base terres non agricoles									
	Base terres agricoles									
	Cotisations 2007									
	2008									
	Variation en % ③	%	%	%	%	%	%	%	%	
Dégrevements jeunes agriculteurs des propriétés non bâties					Base du forfait forestier ③	Majoration base terr. const. ⑤	Caisse d'assurance accidents agricole			
Base « État »					x					
Base « collectivités »										

Frais de gestion de la fiscalité directe locale ⑥

49

Dégrevement « Habitation principale » ⑦

Dégrevement JA « État » ⑧

Dégrevement JA « collectivités » ⑧

Montant de votre impôt :

663

**RENSEIGNEMENTS ET RECLAMATIONS
SUR LE CALCUL DE L'IMPOT**

Pour l'exonération ou le dégrèvement des personnes âgées : s'adresser au centre des impôts (voir au verso)

Centre des impôts : 770 0151 021

CDI COULOMMIERS
SAID COULOMMIERS

24 RUE MARCEL CLAVIER

77527 COULOMMIERS CEDEX

Tél. : 01 64 75 89 24

Mél. : cdi.coulommiers@dgfip.finances.gouv.fr

Accueil : LUNDI A VENDREDI DE 8H30 A 12H
13H30 A 16H ET SUR RENDEZ-VOUS

N° de propriétaire : 135 B00187 G

Réf. adm. : 770 51 021 023 135 A S U

Afin de simplifier vos démarches, la gestion des taxes foncières des biens situés sur cette commune est assurée par le centre des impôts désigné ci-dessus, à l'exception des locaux commerciaux et industriels qui restent gérés par le centre des impôts foncier

Sur www.impots.gouv.fr, consultez votre compte fiscal et accédez à vos avis de taxes foncières ainsi qu'à l'ensemble de vos données fiscales.

Numéro de contrat :

(à rappeler dans toute correspondance)

M3 77 0011395 12

Compte à débiter :

51383967

M. BOUCHER FREDERIC
SG BONDY

CONTRAT DE MENSUALISATION AU NOM DE

M BOUCHER FREDERIC DANIEL

RENSEIGNEMENTS SUR LE PAIEMENT DE L'IMPOT

Numéro fiscal : 05 74 687 692 229

Référence de l'avis : 08 77 4131956 37

Tél. : 01 64 25 61 08 Mél. : t077023@dgfip.finances.gouv.fr

Accueil : TLJ SAUF LE SAMEDI
Avec ou sans rendez-vous

Votre trésorerie : TRES. ROZAY
RUE SAINT-ROCH
77540 ROZAY EN BRIE

OR G4 F0 34335 180908 104

M BOUCHER FREDERIC DANIEL
ANDRE EPX MEUREE ROSA

34 RUE DE L YVRON

77540 COURPALAY

Établi le : 08 09 2008

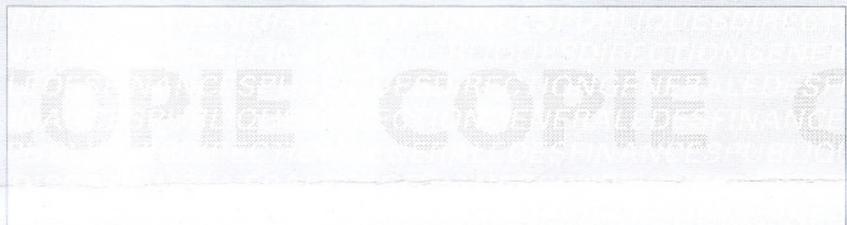
N° de rôle : 221

Date de mise en recouvrement : 31-08-2008

Montant de votre taxe foncière	663,00
Prélèvements déjà effectués	520,00
Somme restant à prélever	143,00

Les échéances ci-dessous se substituent à la date limite de paiement normalement fixée au 15-10-2008

15 SEPTEMBRE 2008	65,00 €
15 OCTOBRE 2008	65,00 €
17 NOVEMBRE 2008	13,00 €



ÉCHÉANCIER 2009

Sauf modifications qui vous seront signalées (modification législative, dégrèvement, imposition complémentaire, demande de modification de contrat), vos prélèvements 2009 pour la taxe foncière seront les suivants :

15 JANVIER 2009	66,00 €	15 JUIN 2009	66,00 €
16 FEVRIER 2009	66,00 €	15 JUILLET 2009	66,00 €
16 MARS 2009	66,00 €	17 AOUT 2009	66,00 €
15 AVRIL 2009	66,00 €	15 SEPTEMBRE 2009	66,00 €
15 MAI 2009	66,00 €	15 OCTOBRE 2009	66,00 €



AVIS D'IMPOSITION

TAXE D'HABITATIONvotée et perçue par la commune, le département
et divers organismes**2007****IDENTIFICATION DE VOTRE IMPOSITION**

DÉPARTEMENT SEINE ET MARNE	770
COMMUNE COURPALAY	135
LIEU DE L'IMPOSITION 34 RUE DE L YVRON	0160

OCCUPANT(S)

Identifiant	Désignation	Nature	Revenu (RFR) ⑩	Parts-Année	C
780309448087893	M ET MME BOUCHER FREDERIC DANIEL ANDRE	S	56748	3,00	6

DÉTAIL DU CALCUL DES COTISATIONS

Éléments de calcul	Commune	Syndicat de communes	Inter-communalité	Département	Taxe spéciale d'équipement	Total des cotisations
Valeur locative brute ①	2568		2568	2568	2568	
Valeur locative moyenne	2627		2627	2941	2941	
②	%		%	%		
• général à la base						
• personne(s) à charge						
– par personne rang 1 ou 2	10 %		10 %	15 %		
pour 2 personne(s)	526		526	882	882	
– par personne rang 3 ou +	15 %		15 %	20 %		
pour personne(s)						
• spécial à la base	%		%	%		
Base nette d'imposition ③	2042		2042	1686	1686	
Taux d'imposition 2007	13,7 %	%	0,777 %	6,48 %	0,167 %	
Cotisations 2007 ④	280		16	109	3	408
Rappel taux d'imposition 2006	13,7 %	%	0,777 %	6,41 %	- %	
Rappel cotisations 2006	275		16	106	-	
Variation en valeur ⑩	+5		0	+3	+3	
Variation en pourcentage	+1,82 %	%	0 %	+2,83 %	- %	
Abattements de référence 2003/2007 ⑥	Commune	Syndicat	Inter-communalité	Département	TSE	
• général à la base						
• personnes à charge (rang 1 ou 2)						
• personnes à charge (rang 3 ou +)						
• spécial à la base						

ÉVOLUTION DES IMPOSITIONS ENTRE 2006 ET 2007

	ANNÉE 2006	ANNÉE 2007	En valeur	En pourcentage	Frais de gestion ⑤	
(a) Cotisations	414	426	+12	+2,9 %	Prélèvement pour ⑥	+ 18
(b) Allègements				%	base élevée	
(c) = (a) - (b) Somme à payer	414	426	+12	+2,9 %	Plafonnement ⑦	
				%	selon le revenu	

LOCAUX TAXÉS : NOMBRE 01 RÉGIME P

Taux global 2000	Identifiant	Nature	DF	AFF	VL revalorisée	Montant de votre impôt
19,38 %	1350417631R	MAISON		H	2568	426
Cotisation-référence 2003 ⑨						



AVIS D'IMPOSITION
REDEVANCE AUDIOVISUELLE

votée par le Parlement et versée aux entreprises de l'audiovisuel public

TRES. ROZAY
RUE SAINT-ROCH
77540 ROZAY EN BRIE
OR G4 F0 545 091107 2

M ET MME BOUCHER FREDERIC DANIEL
ANDRE

34 RUE DE L YVRON

77540 COURPALAY

Établi le : 11 10 2007

MONTANT DE LA REDEVANCE AUDIOVISUELLE DUE EN 2007

116

Vous occupez au 1er janvier une résidence équipée d'un poste de télévision

DÉCOMPTE DES IMPOSITIONS

Date de mise en recouvrement : 30-09-2007	N° de rôle : 770
Montant de votre taxe d'habitation votée et perçue par la commune, le département et divers organismes	426,00
Montant de votre redevance audiovisuelle votée par le Parlement et versée aux entreprises de l'audiovisuel public	116,00
TOTAL taxe d'habitation + redevance audiovisuelle	542,00
Prélèvements déjà effectués	477,00
Somme restant à prélever	65,00

RENSEIGNEMENTS ET RÉCLAMATIONS

SUR LE CALCUL : AU CENTRE DES IMPÔTS 770 01 51 021

CDI COULOMMIERS
SAID FONTENAY-TRESIGNY

24 RUE MARCEL CLAVIER

77527 COULOMMIERS CEDEX

Tél. : 01 64 75 89 24

Mél. : cdi.coulommiers@dgi.finances.gouv.fr

Accueil : LUNDI A VENDREDI DE 8H30 A 12H
13H30 A 16H ET SUR RENDEZ-VOUS

SUR LE PAIEMENT : À LA TRÉSORERIE

TRES. ROZAY
RUE SAINT-ROCH
77540 ROZAY EN BRIE

Tél. : 01 64 25 61 08

Mél. : t077023@cp.finances.gouv.fr

Accueil : TLJ SAUF LE SAMEDI
Avec ou sans rendez-vous

N° fiscal : 05 74 687 692 229

Référence de l'avis : 07 77 7095401 73

Vous réglez vos impôts par mensualisation N° contrat : M2 77 0013223 61

Les prélèvements sont opérés sur le compte : MR BOUCHER FREDERIC

51383967

2007 :

Les échéances ci-dessous se substituent à la date limite de paiement du 15/11/2007

15 OCTOBRE 2007	53,00 €
15 NOVEMBRE 2007	12,00 €

AVIS D'ÉCHÉANCES 2008 :

Sauf modifications qui vous seront signalées (modification législative, dégrèvement, imposition complémentaire, demande de modification de contrat), vos prélèvements 2008 pour la taxe d'habitation et la redevance audiovisuelle seront les suivants :

15 JANVIER 2008	54,00 €	16 JUIN 2008	54,00 €
15 FEVRIER 2008	54,00 €	15 JUILLET 2008	54,00 €
17 MARS 2008	54,00 €	18 AOUT 2008	54,00 €
15 AVRIL 2008	54,00 €	15 SEPTEMBRE 2008	54,00 €
15 MAI 2008	54,00 €	15 OCTOBRE 2008	54,00 €